

## **CONSEIL DE L'EUROPE**

### **Conférence des OING**

*Session 22-26 janvier 2018*

#### **URGENT : La Conférence des OING appelle les Etats membres pour montrer plus de solidarité afin de stabiliser la crise financière au sein du Conseil de l'Europe**

*Lettre de la part du Comité permanent de la Conférence des OING adressée aux représentants permanents auprès du Conseil de l'Europe :*

Préoccupée par la crise financière actuelle au sein du Conseil de l'Europe et qui pourrait accélérer la régression de l'espace civique européen et de la démocratie en Europe, la Conférence des OING a envoyé une lettre à toutes les représentants permanentes auprès du Conseil de l'Europe afin de stabiliser la situation actuelle.

La décision de la Fédération de Russie de suspendre une partie de sa contribution financière et celle de la Turquie de réduire la sienne ont, combinés avec les effets de la croissance nominale zéro du budget, placé le Conseil de l'Europe dans une situation sans précédent...L'ancrage des travaux du Conseil de l'Europe dans les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit en tant que fondements des valeurs européennes a permis d'avoir la période de paix, de prospérité et de démocratie la plus longue et la plus stable de l'histoire de notre continent. Aujourd'hui, les activités du Conseil de l'Europe sont en danger...Pendant la session d'hiver, la Conférence des OING a été informée que des coupes budgétaires supplémentaires qui pourraient sérieusement compromettre, voir faire disparaître des secteurs entiers d'activités du Conseil de l'Europe, seraient à prévoir...

"En tant que société civile, nous croyons que l'enjeu est énorme. La plus vieille institution démocratique intergouvernementale doit être ramenée sur les rails et avoir une vraie chance de faire son travail. En ces temps troublés, cela est plus important que jamais – et cela dépend de l'engagement des Etats membres du Conseil de l'Europe."

### **Commissions thématiques de la Conférence des OING 2018-2021**

#### **Présentation**

Les trois Commissions thématiques :

- Commission des Droits de l'Homme
- Commission Education et Culture
- Commission Démocratie, Cohésion sociale et Enjeux mondiaux

ont reçu des feuilles de route qui seront la base de la Conférence des OING pour 2018-2021. Le plan d'action doit intégrer les priorités stratégiques et thématiques du Conseil de l'Europe. Les commissions thématiques et les groupes de travail existent pour aider à atteindre ces objectifs. Les groupes de travail doivent :

- Contribuer au processus d'élaboration des nouveaux documents normatifs du Conseil de l'Europe (conventions, chartes, recommandations, lignes directrices,...), en apportant une perspective alternative qui tient compte des actions et de l'expertise des OING ;
- Contribuer aux processus de contrôle liés aux différents instruments juridiques du Conseil de l'Europe et menés par ce dernier ;
- Contribuer à renforcer la visibilité et l'impact des travaux des OING et de leurs membres.

Dans chaque commission, il y a trois groupes de travail travaillant simultanément. Le travail des commissions et de leurs groupes de travail doit aboutir à des résultats concrets qui contribueront à l'influence de la Conférence des OING sur le travail de Conseil de l'Europe en ce qui concerne les politiques nationales ou l'amélioration du fonctionnement de la société civile (et de ses conditions de vie) dans les pays membres.

#### **I - Commission des droits de l'homme**

La Commission voudrait se concentrer sur les différentes dimensions permettant de s'opposer à la narration populiste, en ce qui concerne entre autres, le rétrécissement de l'espace civique, protection

des défenseurs des droits de l'homme et le non-respect des minorités. Dans ce processus, un des objectifs sera également d'identifier les meilleures pratiques qui stimulent la liberté d'association et promeuvent leur mise en œuvre dans tous les pays du Conseil de l'Europe.

- **Défenseurs des Droits de L'homme**: analyser le fonctionnement des mécanismes de protection existants
- **Pauvreté et discrimination** La pauvreté est plus que l'absence d'argent, c'est aussi un manque d'accès aux services, à l'éducation, à la culture, au logement, à la santé...les conséquences d'une pauvreté systémique voire intergénérationnelle
- **Boîte à outils de suivi d'actions sur le terrain** création d'un " think tank "
- **Droits des enfants** finaliser le rapport dans le cadre du monitoring de la Charte sociale européenne
- **L'avenir numérique** Ce groupe alimentera le **groupe transversal** intitulé « société numérique »

**II-Commission éducation et culture** a choisi de situer son travail au croisement des questions éducatives, culturelles, artistiques, religieuses, sociétales et civilisationnelles actuelles. Face à la montée du populisme, alimentée par la quête identitaire, l'urbanisation massive, la digitalisation des pratiques, l'économique façonnant le politique.

- **Les cités interculturelles** Ce groupe s'interrogera sur les aspects civilisationnels, sociétaux, environnementaux et culturels inhérents à l'intégration de groupes d'origines diverses, mais également à l'organisation des espaces dans les villes ainsi qu'aux politiques publiques et initiatives privées en matière d'éducatives. Le réseau Cités interculturelles du Conseil de l'Europe sera associé à ces réflexions afin de recueillir les bonnes pratiques et d'identifier les obstacles à la bonne intégration culturelle de tous dans les villes, notamment des migrants.
- **L'Europe du patrimoine et de la création – les itinéraires culturels**. Influence des routes à la fois terrestres et virtuelles en Europe dans l'histoire et notre société contemporaine
- **Le droit à l'éducation tout au long de la vie** Compte tenu du fait qu'une société inclusive se construit à travers une société apprenante, ce groupe s'interrogera sur le droit à la formation tout au long de sa vie d'adulte, sur l'implication des organisations économiques et sociales dans l'éducation des adultes ainsi que sur les liens étroits entre dignité, citoyenneté et travail.
- **La citoyenneté numérique** Ce groupe alimentera le **groupe transversal** intitulé « société numérique » et s'interrogera sur comment et pourquoi les outils numériques contribuent ou ne contribuent pas à diffuser les droits humains dans un objectif du bien-vivre ensemble, comment s'assurer que les groupes de populations vulnérables et marginalisées ont accès à l'éducation et à la citoyenneté européenne.

**III – Commission démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux** a identifié plusieurs principaux défis qui sont l'érosion de la démocratie et des institutions démocratiques, une tendance au « populisme » qui conduit au cynisme politique et à la polarisation des sociétés, la transition vers le monde numérique, l'ouverture vers de nouvelles voies d'accès aux fausses informations, l'impact négatif de la corruption sur la bonne gouvernance et la perte de confiance des citoyens dans le processus démocratique.

Trois groupes de travail au sein de la Commission :

- **La participation civile à la prise de décision et la bonne gouvernance démocratique** Mise en œuvre des lignes directrices visant à promouvoir la participation des citoyens à la prise de décisions politiques adoptées récemment par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Sous ce thème, la Commission recevra les contributions concernant les perspectives de genre dans le processus politique et démocratique.
- **Lutter contre la corruption et renforcer la transparence et la responsabilité** Produire une boîte à outils pour la transparence de travail des agences gouvernementales/administration avec les parties prenantes. Une collaboration avec le GRECO et Transparency International sera engagée

- **Protection de l'être humain et de la dignité humaine** L'accès aux soins et aux services de santé est devenu un enjeu majeur en Europe. Ce groupe essaiera de réagir sur le changement démographique, les inégalités relatives aux soins de santé et les risques environnementaux.

#### **IV – Les groupes transversaux**

Pour renforcer la transversalité au sein de la Conférence des OINGs, trois groupes de travail transversal ont été créés. Chaque Commission est responsable de coordonner plus spécifiquement un de ces trois groupes transversaux, en collaboration avec les autres commissions.

- ***Le droit à la liberté d'association, d'expression et de réunion*** : coordonné par la Commission des Droits de l'homme
- ***Cohésion sociale et territoriale*** coordonné par la commission démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux
- ***Société numérique*** coordonné par la Commission éducation et culture.

Les axes : **migration, jeunesse, égalité entre les femmes et les hommes**, seront traités en « approche intégrée » et répercutés sur l'ensemble du travail de la Conférence.

### **Commission Education et Culture**

#### **Séance plénière**

#### **1) L'Éducation tout au long de la vie**

**Julianne LAGADEC** (Volonteurop) Vice-Présidente de la Commission

Nos sociétés en constante évolution rencontrent des défis importants. Nous partons du postulat une société inclusive est une société apprenante ; en d'autres termes, il est nécessaire de donner à tous les moyens de s'émanciper.

On aborde souvent la question des personnes sorties du système scolaire sous le prisme de l'emploi. L'enjeu est plus globalement de s'adapter tout au long de sa vie professionnelle mais aussi de sa vie citoyenne. Il s'agit donc d'inclure dans la réflexion les organisations économiques, associatives et des travailleurs sociaux. Nous devons nous interroger sur toutes les compétences nécessaires aux citoyens et professionnels du monde demain (soft skills, capacités d'adaptation, capacités comportementales).

Elle rappelle l'existence de la recommandation 2006/962/CE sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie devant être actualisée au niveau de l'Union Européenne.

Les vingt-huit Etats n'ont pas tous un système leur permettant de mettre en place le cadre souhaité. Le Conseil de l'Europe peut agir sur l'éducation tout au long de la vie, à sa propre échelle. Le droit à l'éducation tout au long de la vie est-il garanti par la charte européenne? Pas tel quel, malgré l'existence de beaucoup de droits liés à l'éducation à différents moments de l'existence des individus. Au quotidien, beaucoup d'OING membres de la Commission éducation et culture peuvent témoigner pour partager leur expérience et les bonnes pratiques qui facilitent l'insertion sociale et professionnelle des adultes.

Il s'agit de poursuivre le travail actuel mené par le Conseil de l'Europe. L'institution a déjà créé des outils tels que la boîte à outil pour l'intégration linguistique des réfugiés ou le Passeport Européen des Qualifications des Réfugiés, mais il faut que les OING connaissent leur existence d'une part et sachent comment les utiliser d'autre part. Dans l'esprit du Passeport Européen des Qualifications des Réfugiés, il serait possible de réfléchir à un moyen pour l'ensemble des citoyens de valoriser leur parcours.

#### **2) Les Cités interculturelles**

**I - Ivana d'Alessandro**, cheffe de l'Unité Cités interculturelles de la Direction de la gouvernance démocratique au Conseil de l'Europe

Les représentants de la société civile ont un rôle extrêmement utile pour pousser les autorités publiques locales et nationales vers le changement pour le bien de tous. L'unité des Cités interculturelles est intégrée au service de l'anti-discrimination.

Le programme Cités interculturelles est un programme de long-terme initié il y a 10 ans. Son objectif est d'assister les autorités locales en proposant des politiques permettant une plus grande diversité

culturelle. IL a commencé avec une réflexion sur comment intégrer des personnes possédant des bagages culturels différents. Cette réflexion s'est notamment appuyée sur les travaux de chercheurs et universitaires, parmi lesquels le groupe de réflexion anglais Comedia et les travaux de John Berry de l'Université du Queens.

Il s'agit de s'interroger sur la façon dont l'intégration se déroule en adoptant la perspective des migrants.

- Quand les migrants acceptent la culture d'accueil mais rejettent la culture d'origine, on parle d'assimilation. Dans ce cas de figure, la culture d'accueil perd le potentiel apporté par la diversité du fait de la perte de contact avec la culture d'origine.

- Quand les migrants rejettent à la fois la culture d'accueil et la culture d'origine, on parle de marginalisation.

- Quand les migrants rejettent la culture d'accueil tout en conservant la culture d'origine, on se retrouve dans une situation communautaire.

- Pour qu'il y ait intégration, il faut donc une forme d'hybridation et de création d'une nouvelle culture qui conserve le meilleur de la culture d'accueil et de la culture d'origine.

D'un point de vue politique, plusieurs cas de figure sont là encore possibles.

- *Ignorer la diversité*: cela provoque une forme de ségrégation puisque, bien qu'ils soient intégrés au monde du travail, les nouveaux arrivants sont exclus de la société au sens large et celle-ci perd le bénéfice de la diversité.

- *Nier la diversité*: bien que cela parte d'un bon sentiment visant à favoriser l'égalité, cela pousse les migrants à essayer de se distancer de leur culture d'origine, ce qui empêche à nouveau de profiter du potentiel offert par la diversité.

- *Exagérer l'importance de la diversité*: cela ne permet pas une interaction optimale et tend à conduire au communautarisme (différentes cultures évoluent en parallèle à plutôt qu'à l'interculturalisme).

- *L'interculturalisme* c'est valoriser la diversité sur une base égalitaire en permettant les interactions et les mélanges. Ce modèle suppose d'accepter que la société dans son ensemble évolue. Il faut être prêt à ce que certaines choses dans notre propre modèle changent. Il faut accepter que tout le monde participe à la construction d'une identité collective. Ce n'est d'ailleurs pas une identité unique, elle est faite de multiples identités.

Ce modèle a été intégré au cadre du Conseil de l'Europe qui s'intéresse particulièrement aux droits humains. Il a ainsi été d'abord testé dans onze villes afin d'extraire des pratiques générales.

Pour que les politiques réussissent, il est nécessaire de provoquer un changement d'état d'esprit afin de ne pas considérer les personnes qu'au travers de leurs besoins mais comme des personnes ayant des talents et des ressources. Chacun peut en effet apporter des compétences et des savoir-faire. Si nous regardons les migrants comme des personnes pleines de ressources, les politiques prendront une toute autre forme.

Sont essentiels: les droits, les opportunités et les devoirs. Toutes les parties doivent accepter le changement sur la base de valeurs communes. Les politiques doivent favoriser la réciprocité culturelle et considérer toutes les cultures comme étant égales. C'est ainsi que l'on pourra permettre la création d'identités hybrides.

Cela sera possible si l'on conçoit des espaces ouverts où toutes les cultures peuvent se rencontrer. Les lieux emblématiques des services publics tels que les musées ou les bibliothèques publiques doivent ainsi être conçus comme des espaces de partage. De la même façon, les agents publics de la ville doivent être des «passerelles» plutôt que des gardiens («bridge-builders instead of gate-keepers»). Enfin, il faut accepter que la diversité puisse entraîner des conflits. Plutôt que de les cacher, il est important de les anticiper, de les gérer et de les appréhender au travers d'une médiation appropriée.

Des 11 villes pilotes, nous sommes aujourd'hui arrivés à 121 villes suivant le programme dans le monde. Le modèle est relativement flexible et permet de répondre à différents besoins, les attentes n'étant pas les mêmes sur les cinq continents. Ces villes travaillent en réseau. Plus la variété des villes est grande, plus le modèle est enrichi de nouveaux exemples et de nouvelles pratiques.

Le programme offre aux villes

- Des outils de diagnostic et de profilage. Cela passe d'abord par un questionnaire permettant d'identifier les forces et faiblesses des villes. Celles-ci sont comparées entre elles de sorte à ce qu'elles puissent apprendre les unes des autres et améliorer leurs stratégies respectives.
- Des guides et des opportunités de tester de nouvelles méthodes.
- Des événements thématiques annuels sur des sujets soulevés par les villes elles-mêmes, ainsi que des visites (bilatérales collectives).
- Un réseau permettant un apprentissage via les pairs et un système de mentoring (exemple de villes qui ont connu les mêmes enjeux, partage d'expérience)

Comment savoir si l'intégration culturelle fonctionne? Une étude a été publiée en décembre de l'année passée par le Migration Policy Group. Cette étude a prouvé le lien étroit entre le bien-être local (mesuré via l'index de qualité de vie) et les politiques d'intégration interculturelle. C'est un argument de poids pour convaincre les Etats de s'impliquer dans cette voie. Les politiques d'intégration sont un outil efficace pour changer l'opinion sur les migrants (afin de passer d'un discours négatif à un discours positif). Provoquer des interactions améliore les relations avec les migrants. La confiance dans les institutions publiques s'améliore également, ce qui est une conséquence de long terme non négligeable.

Des barrières existent aux niveaux nationaux qui empêchent certains progrès aux niveaux locaux. C'est aussi pour cela qu'il est important que les Etats se manifestent sur la question de la coordination des politiques et des actions à tous les niveaux de gouvernance.

La plateforme «Policy Lab» a été créée afin de favoriser les discussions et interactions avec pour objectif de concevoir ensemble de nouvelles stratégies pouvant servir de cadre général. L'expérience est amenée à continuer.

L'unité Cités interculturelles travaille d'ores et déjà avec des ONG. Quand une ville rejoint le réseau, elle organise un événement en coopération avec la société civile. L'une des recommandations vise à identifier les ONG qui puissent pousser les villes à participer au programme et à transmettre à leurs membres des compétences interculturelles.

## **II - Francesca Lionetti** de l'Unité Cités interculturelles

Plusieurs membres de la Commission ont déjà été en contact avec l'unité Cités interculturelles, notamment sur les questions de diaspora et sur les questions religieuses.

Un travail a été lancé en Jordanie et au Maroc pour voir si le modèle pouvait fonctionner dans des situations très différentes. La Jordanie a par exemple connu des vagues migratoires extrêmement intenses du fait de la guerre en Syrie.

Le Maroc est quant à lui un exemple plus proche du cas européen.

L'une des étapes essentielles du programme est la lutte contre les stéréotypes.

Dès qu'il s'agit de changer les perceptions et d'éduquer au respect de la dignité et des droits humains, l'école a un rôle majeur. Elle doit former les nouveaux citoyens. Il existe effectivement des recommandations pour les écoles mais les autorités locales au niveau des villes sont parfois limitées pour des raisons de répartition des compétences avec le niveau national (qui décide généralement des programmes et qui recrute le personnel enseignant). C'est également pour cette raison qu'élargir le programme au niveau national est nécessaire.

### Léon Dujardin -ESAN

En Jordanie, les enfants syriens et jordaniens allant à l'école ensemble ont été largement encouragés à dépasser les stéréotypes.

Le programme Cités interculturelles aurait intérêt à entrer en relations avec le Réseau des élus sociaux qui est présent dans de nombreuses villes en Europe.

### Stephen Gatt-UNAEC

La question de la langue est très importante. Certains réfugiés sont dans le pays depuis longtemps: les cours de langue doivent-ils être obligatoires?

### **Ivana d'Alessandro**

Les villes sont des terrains où l'on peut innover. Les autorités locales ne sont pas là pour légiférer autant que les Etats. Elles peuvent par contre essayer de nouvelles pratiques. Sur la question de la langue, des programmes spécifiques peuvent être mis en place dans les écoles. Pour les adultes c'est également fondamental mais les dispositions prises varient énormément d'un pays à l'autre. En Norvège les cours de langue qui sont obligatoires et pour lesquels on reçoit un salaire (qui permet entre autres de se familiariser avec les déclarations d'impôts et les comptes bancaires ce qui n'est pas négligeable, notamment pour les femmes). En Italie on considère plutôt que les nouveaux arrivants vont apprendre en discutant plus librement avec les italiens. Si un programme est mis en place spécifiquement pour les réfugiés, il est nécessaire de faire un test pour savoir s'ils en ont vraiment besoin.

### **Francesca Lionetti**

Les migrants doivent pouvoir accéder aux mêmes services que ceux des autres habitants et aux mêmes moyens d'acquérir des compétences que les autres membres de la société.

## **2) L'Europe du patrimoine et de la création**

Groupe dédié à la culture, au patrimoine et au paysage.

**Eladio Fernández Galiano**, chef du Service de la Culture, de la Nature et du Patrimoine au sein de la Direction générale II

L'année 2018 est déclarée par l'Union Européenne comme Année européenne du patrimoine culturel. Dans le contexte actuel, plusieurs pays tendent à promouvoir une vision de l'Europe plus intolérante, plus autoritaire, moins en ligne avec les valeurs du Conseil de l'Europe. Qu'a-t-on fait pour en arriver là?

Une des hypothèses est que l'on s'est beaucoup concentré sur l'économie en oubliant progressivement notre âme. Nous avons besoin de citoyens qui soient européens afin d'éviter les populismes et les nationalismes. Il faut aujourd'hui être conscient que la culture est l'âme de l'Europe.

Le Conseil de l'Europe connaît l'importance de créer des citoyens européens. En 1954, soit cinq ans après sa création, il a adopté la Convention culturelle européenne. Il a également rapidement mis en place des programmes sur le patrimoine et les paysages.

Sur le patrimoine par exemple, plusieurs conventions ont été adoptées. La plus récente, la Convention de Faro, vise à promouvoir une vision du patrimoine qui ne soit pas uniquement publique, qui soit plus démocratique, dans laquelle les citoyens puissent trouver leur place.

Le développement durable ne doit en outre pas être visible uniquement dans les domaines de l'économie et de l'écologie. C'est une notion qui a sa place quand on parle de culture.

Il est également essentiel de s'intéresser à la digitalisation de la culture. Deux recommandations ont été formulées par le Conseil des ministres à ce sujet. Ce qui nous intéresse en premier lieu c'est l'accès démocratique à la culture. Pour cela, il faut un internet des citoyens et éviter l'oligopole d'entreprises contrôlant l'ensemble des contenus. La transparence est clé.

Du côté du patrimoine culturel, il faut apprendre à considérer la culture comme source de développement et non comme gouffre financier. La culture et le patrimoine sont à la base de l'une des industries principales en Europe: le tourisme. Ils représentent des investissements importants. Les villes qui s'occupent de leur patrimoine prospèrent.

Le programme des itinéraires culturels rassemble des itinéraires proposés par des musées, des organisations, des villes, etc. Ils s'intéressent à certaines formes d'art, aux routes de certaines personnes etc.

Les chemins de Saint Jacques, premier itinéraire, fêtent leur trentième anniversaire. C'est aujourd'hui une ressource économique fondamentale pour la ville (qui compte presque plus de touristes que d'habitants). Faire connaître les chemins c'est mettre en lumière les échanges à l'échelle européenne.

Le Conseil de l'Europe a pour rôle de certifier ces routes. Pour cela, il faut trois pays. C'est une façon également de connaître le patrimoine des autres. On parle aussi de routes spirituelles et de routes de la connaissance. Le Forum de Lucques en Italie a été cette année l'occasion de rassembler tous les acteurs des itinéraires: les routes elles-mêmes, le Conseil de l'Europe, des universités...

Enfin, il ne faut pas omettre le paysage qui fait partie du patrimoine.

### Jacques Levy-World ORT

Du point de vue de la labellisation des routes, quel est le lien avec les autres labels tels que le patrimoine de l'Humanité?

### **Eladio Fernández Galiano**

Les Journées européennes du patrimoine rassemblent des millions de personnes de tous les âges et des toutes les familles. Ce sont des événements qui permettent de rassembler autour du patrimoine.

Pour ce qui concerne la labellisation, le Conseil de l'Europe certifie les itinéraires mais est également en contact avec l'UNESCO qui a ses propres routes. Un accord a été signé à Madrid avec l'organisation des Etats ibéro-américains. Un accord de coopération existe également avec l'Organisation Mondiale du Tourisme.

Les moyens populaires d'éducation aujourd'hui, ce ne sont plus vraiment les émissions de télévision, l'essentiel se passe sur internet. Pour mettre en lumière les itinéraires culturels, le Conseil de l'Europe a lancé un système de bloggers trips. Des jeunes sont rémunérés pour suivre les routes et partager leur voyage sur les réseaux.

La culture et le patrimoine ont leur place également dans la réflexion sur les villes interculturelles. Dans la région de Bilbao, les compétences des migrants sont utilisées dans le cadre de la restauration du patrimoine culturel.

Le Conseil de l'Europe ne crée pas les itinéraires. Ces derniers sont proposés et portés par des ONG par exemple. La Convention de Faro insiste sur ce point: le patrimoine est essentiel, mais la gestion qui en est faite également. La société civile doit être pleinement investie et intégrée dans cette perspective.

### **3) Conclusion**

#### **Une cité interculturelle est une cité fraternelle.**

2008 a marqué un tournant, qui à ce jour semble irréversible, dans l'organisation spatiale humaine : la majorité de la population mondiale s'est installée en ville. Une personne sur cinq vit aujourd'hui dans une agglomération de plus d'un million d'habitants. Se retrouve dans ces métropoles une population qui se conjugue au pluriel. La diversité des nationalités, des langues, des croyances, des cultures structurent des modes de vie différents. Paradoxalement, la ville devient à la fois témoin d'une volonté de vivre ensemble, de rassemblement et symbole de microcosmes, de peur, d'exclusion et d'isolement.

Bâtir des cités fraternelles nécessite un effort collectif autant qu'individuel. L'accueil et l'intégration des populations dans toute l'étendue de leur diversité est un enjeu mondial. Vivre suppose un habitat. Il semble illusoire de construire le vivre ensemble sans imaginer l'organisation spatiale des villes, la connaissance de l'autre et l'apprentissage des savoirs.

Afin de poursuivre le travail initié par le précédent groupe de travail sur le dialogue interculturel, la commission propose de penser l'Éducation, la Culture et le Paysage Urbain comme un ternaire de dynamisation du Bien vivre ensemble.

#### **Une société inclusive est une société apprenante**

Les générations économiques, technologiques et humaines n'évoluent ni à la même vitesse ni au même rythme. Les ruptures de dialogue s'accroissent entre ceux qui travaillent et ceux qui ne travaillent pas ; entre jeunes diplômés arrivant sur le marché et salariés en quête d'actualisation de

leurs compétences ; entre les travailleurs de pays moins avancés technologiquement et ceux formés aux outils les plus modernes ; entre des hommes et des femmes déplacés et les entreprises pouvant les embaucher.

Le droit à l'éducation est un droit fondamental, celui tout au long de la vie ne peut être distinct. Un lien étroit existe entre dignité, citoyenneté et travail. Dans ce contexte, l'éducation tout au long de la vie représente un enjeu de société. Elle favorise la lutte contre l'obsolescence des acquis. Elle permet de s'adapter à des environnements cosmopolites. Elle est un facteur de socialisation, d'intégration et de mobilité. L'éducation tout au long de la vie engage en ce sens la responsabilité de l'ensemble des organisations économiques et sociales.

La Commission Education et Culture propose entre autres de réfléchir aux possibilités d'élargissement à l'ensemble des populations d'un passeport évolutif de compétences.

### **Penser l'identité culturelle européenne c'est emprunter le chemin d'itinéraires culturels partagés.**

D'un bout à l'autre de l'Europe, des routes terrestres, maritimes et virtuelles nous relient. Ce furent les routes de la laine, de la morue, du fer, du charbon, de la dentelle, mais aussi des plats traditionnels ou encore des contes et légendes, danses et musiques folkloriques. Malgré les distances, les frontières et les guerres, le citoyen a construit une histoire collective européenne et partage un désir d'appartenance. Ce désir est visible dans la création artistique. Il est visible dans l'esprit sportif. Il est visible dans la recherche. Les migrations intellectuelles, économiques, scientifiques ou encore artistiques et philosophiques et celles des charpentiers, des tailleurs de pierre nourrissent notre envie d'aller plus loin ensemble.

Vivre ensemble c'est partager des paysages, des histoires et des expériences communes. Les itinéraires culturels européens sont ponctués d'éléments de patrimoine et véhiculent aussi des traditions porteuses de valeurs culturelles. La diversité de ces patrimoines, qu'ils soient matériels ou immatériels, constitue ainsi l'essence de l'identité culturelle européenne. C'est dans ce sens qu'a été pensé le programme "itinéraires culturels" du Conseil de l'Europe : rapprocher les citoyens autour de leur histoire et de leur patrimoine commun.

La Commission éducation et culture propose de considérer les itinéraires culturels comme un ciment de l'identité européenne.

### **Education, culture, droits de l'Homme, démocratie, cohésion sociale, enjeux mondiaux, le numérique bouleverse les modes de pensée, les modes de vie et les modes d'action.**

Hommes et femmes ne sont plus encouragés à rejoindre le monde numérique, ils y sont contraints et ils y vivent de façon parfois subie et bien souvent sans le savoir vraiment. Ces citoyens connectés ont droit à évoluer dans un environnement sain et sécurisé. Ils ont droit à la protection et au respect de leur vie désormais composée et aussi décomposée en data. Ils ont droit à la fiabilité et véracité des informations diffusées. Surveiller ceux qui nous surveillent, maîtriser les flux et l'exploitation de nos innombrables data, alerter sur les fake news font partie des nouveaux enjeux mondiaux.

Les nouvelles technologies représentent un potentiel parfois insuffisamment exploité pour diffuser de l'information, éduquer, rassembler et promouvoir une forme renouvelée de citoyenneté européenne. Les nouveaux outils éducatifs sont autant d'opportunités pour multiplier les différentes formes d'apprentissage, d'éducation formelle à informelle.

La Commission Culture et Education propose de travailler en bousculant l'ordre économique traditionnel et en proposant un nouveau regard à destination des producteurs de ces nouvelles technologies. En somme, favoriser la conception et l'écriture de nouvelles directives, à partir de la société civile, qui correspondent au monde que nous voulons avoir demain et dans lequel vivra le citoyen démocrate.

**Brigitte LE GOUIS,**  
*Représentante EUW/UEF au Conseil de l'Europe*